

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_02-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/05

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019**Délibération n° 2019-02**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		249 258,72		115 455,10		364 713,82
Opérations de l'exerc.	994 742,16	1 151 871,71	248 983,66	783 160,42	1 243 725,82	1 935 032,13
TOTAUX	994 742,16	1 401 130,43	248 983,66	898 615,52	1 243 725,82	2 299 745,95
Résultats de clôture		406 388,27		649 631,86		1 056 020,13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	994 742,16	1 401 130,43	248 983,66	898 615,52	1 243 725,82	2 299 745,95
Résultats définitifs		406 388,27		649 631,86		1 056 020,13

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_02-DE
Regu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/06

Cachet et paraphe



JMR
Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thécle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-02

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU BUDGET COMMUNAL**

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_03-DE
Regu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/07

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET COMMUNAL

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_04-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/08

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-04

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018
DU BUDGET COMMUNAL**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur les résultats de l'exercice 2018 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 406 388,27 euros.

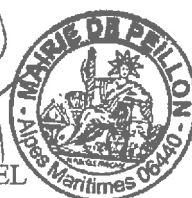
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent reporté – section de fonctionnement
(compte 002) 256 388,27 €
- virement à la section d'investissement (compte 1068) 150 000,00 €

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_05-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/09

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2019

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manucla GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2019 les taux d'imposition des taxes directes locales.

Vu le projet de budget pour l'année 2019 qui s'équilibre sans avoir recours à l'augmentation de la fiscalité, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 à savoir :

Taxe d'Habitation	13,64 %
Taxe Foncière bâtie	9,05 %
Taxe Foncière non bâtie	28,36 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus pour l'année 2019.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_06-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/10

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-06

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2018 s'élevant à 406 388,27 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 256 388,27 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 150 000,00 euros.

Précise que le budget principal 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 2 792 214,61 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2019 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_07-DE
Reçu le 15/04/2019

FEUILLET N° 2019/11

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019**Délibération n° 2019-07**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		24 511,84		155 479,15		179 990,99
Opérations de l'exerc.	116 944,35	114 602,45	14 777,14	49 113,50	131 721,49	163 715,95
TOTAUX	116 944,35	139 114,29	14 777,14	204 592,65	131 721,49	343 706,94
Résultats de clôture		22 169,94		189 815,51		211 985,45
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	116 944,35	139 114,29	14 777,14	204 592,65	131 721,49	343 706,94
Résultats définitifs		22 169,94		189 815,51		211 985,45

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_07-DE
Reçu le 15/04/2019

FEUILLET N° 2019/12

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-07

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_08-DE
Reçu le 15/04/2019

FEUILLET N° 2019/13

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-08

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_09-DE
Reçu le 15/04/2019

FEUILLET N° 2019/14

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-09

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur les résultats de l'exercice 2018 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 22 169,94 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_10-DE
Reçu le 15/04/2019

FEUILLET N° 2019/15

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-10

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2018 s'élevant à 22 169,94 euros à la section de fonctionnement (compte 002)

Précise que le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 405 389,80 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2019 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_11-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/16

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019**Délibération n° 2019-11**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 13

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		5 741,65	27 555,02		27 555,02	5 741,65
Opérations de l'exerc		800,04				800,04
TOTAUX		6 541,69	27 555,02		27 555,02	6 541,69
Résultats de clôture		6 541,69	27 555,02		21 013,33	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		6 541,69	27 555,02		27 555,02	6 541,69
Résultats définitifs		6 541,69	27 555,02		21 013,33	

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_11-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/17

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-11

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

S'agissant d'une comptabilité de stocks le déficit est justifié.

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FRANCO, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_12-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/18

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-12

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2018,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_13-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/19

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-13

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019
Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur les résultats de l'exercice 2018 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 6 541,69 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_14-DE
Reçu le 09/04/2019

FEUILLET N° 2019/20

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-14

VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2019

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2018 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2018 s'élevant à 6 541,69 euros à la section de fonctionnement (compte 002).

Précise que le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 61 651,73 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget annexe 2019 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019**Délibération n° 2019-15****ACQUISITION GARE SNCF****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

La ligne ferroviaire Nice-Breil constitue un axe de développement majeur du territoire des Paillons. Ses gares ne peuvent pas être laissées à l'abandon parce que cela ne fait qu'enclencher un processus de dégradation des bâtiments mais également des espaces à proximité : les nuisances induites affectent l'attractivité des communes concernées, l'image et la qualité de vie des habitants et des voyageurs.

De plus, ces bâtiments se retrouvent au cœur des politiques d'aménagement et de développement durable développées sur les Paillons et inscrites dans le SCoT : ils peuvent être ainsi les pivots d'un aménagement qui conjugue mobilité durable et déplacements décarbonés, services à la population et aux entreprises, équipements structurant et animation dans les communes.

A partir de ce constat, et au vu des premiers échanges avec « Gares et Connexions », propriétaire du bâtiment de la gare SNCF située sur la commune, il semble important de s'interroger sur le devenir de ces bâtiments et de questionner le propriétaire sur la possibilité et les conditions d'aliénation du bien en question.

Pour ce faire, et afin de connaître les conditions de vente du dit bien, la commune doit solliciter « Gares et Connexions » afin de démarrer la démarche.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

Que la commune manifeste sa volonté de se porter acquéreur du bâtiment de la gare SNCF situé sur son territoire communal, parcelle cadastrale n° B1290 et B1291.

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_15-DE
Reçu le 12/04/2019

FEUILLET N° 2019/22

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-15

ACQUISITION GARE SNCF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Déclare son intention d'acquérir le bâtiment, de propriété de « Gares et Connexions », situé sur son territoire,
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette intention à « Gares et Connexions » afin de déclencher les démarches nécessaires à l'évaluation de la faisabilité, des modalités et du coût d'un tel projet.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_16-DE
Reçu le 12/04/2019

FEUILLET N° 2019/23

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE PEILLON
672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-16

DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT VEHICULES

Nombre de membres

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Monsieur le Maire rappelle que deux des véhicules communaux : le Renault express et le camion benne ont respectivement 26 et 28 ans, il est temps aujourd'hui de les remplacer car ils engendrent trop de frais à ce jour.

Après consultation de diverses propositions, Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de deux nouveaux véhicules en remplacements des anciens :

- Piaggio Maxxi Porter au prix de 21 600,00 euros HT soit 25 920,00 euro TTC
- Peugeot Partner Premium au prix de 12 958,00 euros HT soit 16 171,36 euros TTC

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'achat des véhicules,
- charge le Maire d'effectuer les démarches pour l'acquisition des véhicules et obtenir les subventions y afférentes,
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- dit que le financement est inscrit au BP 2019.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_17-DE
Reçu le 12/04/2019

FEUILLET N° 2019/24

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-17

VOIRIE COMMUNALE : DOTATION 2019

Nombre de membres

En exercice : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Dans le cadre de la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2019, le Conseil Départemental, propose d'allouer à notre commune une subvention destinée à aider les communes rurales à entretenir la voirie communale.

La répartition est calculée au prorata de la superficie de la voirie communale. Pour la commune de Peillon, la dotation cantonale s'élève à 100 690,00 euros.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, les devis concernant des travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale pour un montant total de 143 840,00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- approuve les devis d'un montant de 143 840,00 € HT,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- autorise l'exécution des travaux,
- dit que les crédits nécessaires au financement sont inscrits au BP.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019**Délibération n° 2019-18****CREATION D'UN COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

Date d'affichage : 27 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Suite à de nombreuses demandes, la commune a décidé de proposer un nouveau type de concession aux familles en aménageant un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

Monsieur le Maire propose de consacrer un emplacement dans le cimetière C pour créer un columbarium composé de 18 cases en granit dont la capacité sera de deux urnes cinéraires par case.

Un jardin du souvenir sera également aménagé et comportera un support sur lequel apparaîtront les noms des défunts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- approuve la création d'un columbarium et un jardin du souvenir au cimetière communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_19-DE
Reçu le 12/04/2019

FEUILLET N° 2019/26

Cachet et paraphe


Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4 avril 2019

Délibération n° 2019-19

MISE EN PLACE DU PLAN TRIENNAL DE FORMATION

Nombre de membres		Date de convocation : 27 mars 2019	
En exercice :	15	Date d'affichage : 27 mars 2019	
Pour :	14		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Votants :	14		
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture			

L'an deux mille dix neuf et le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jean-Marie FRANCO, Guy ANELLI, adjoints, Mesdames Germaine MILLO, Jocelyne CALLEGARI, Corinne MILLO, Muriel VITETTI, Messieurs Rémy PASSERON, Christian AUBERT, Charles ROBAUT, conseillers municipaux.

ABSENTS représentés : Nathalie DALMASSO représentée par Rémy PASSERON, Manuela GALLY représentée par Jean-Marc RANCUREL, Véronique OLLÉ représentée par Muriel VITETTI, Olivier GUIDO représenté par Guy ANELLI.

ABSENT : Monsieur Wilfried SEGURA.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy PASSERON

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19/02/2019 relatif au plan de formation 2019-2021,

Considérant qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité et à l'évolution du service public,

Monsieur le Maire expose la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui réponde simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période triennale les besoins de formation individuels et collectifs, il permet d'améliorer les compétences, d'anticiper, d'encadrer et d'évaluer les actions de formation dans un objectif d'amélioration continue du service public rendu.

Monsieur le Maire ajoute que les besoins de formations ont été recensés lors des entretiens annuels d'évaluation.

AR PREFECTURE

006-210600920-20190404-2019_19-DE
Reçu le 12/04/2019

FEUILLET N° 2019/27

Cachet et paraphe



Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville
Sainte-Thècle
06440 PEILLON

Séance du 4avril 2019

Délibération n° 2019-19

MISE EN PLACE DU PLAN TRIENNAL DE FORMATION

Il rappelle que les formations sont assurées majoritairement par le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) grâce à la cotisation versée conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre De Gestion.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL

